

## **NAO 2024 au GPU SNCF : le compte n'y est pas !**

**Pour lire notre tract sur les NAO je flashe le QRcode :**



### **De la table ronde le 08 novembre 2023 à l'application des mesures proposées par l'entreprise :**

A l'issue de la table ronde du 8 novembre 2023, une communication en trompe l'œil de l'entreprise, dans le Temps Réel n°49, reprend une remarque du Président du GPU SNCF :

**« Avec cette NAO 2024 menée avec les organisations syndicales, la SNCF entend protéger et accompagner ses salariés : nous proposons cette année encore des mesures fortes. Sur 3 ans, entre 2022 et 2024, les cheminotes et cheminots auront bénéficié d'une augmentation inédite de leur rémunération, de 17% en moyenne et jusqu'à 21% pour les premiers niveaux de salaires, alors que l'inflation cumulée sur la même période est projetée à 13,2%. »**

Au-delà du fait qu'on traverse une période de SNCF bashing, cette remarque reprise dans les médias interroge ! Est-ce que l'ensemble des personnels de l'encadrement (classe 4 à 9) ont le sentiment d'avoir eu une augmentation moyenne de leur rémunération de 17 % entre 2022 et 2024 ?

On compare en plus cette augmentation « moyenne » avec une inflation de 13,2 % alors que l'année 2024 n'a pas encore commencé !

**CFE-CGC FERROVIAIRE** confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation de 17 % pour l'ensemble des personnels de l'encadrement et que les augmentations de certaines primes et indemnités dont certains bénéficient n'ont pas un caractère pérenne !

Les salariés ont reçu leur relevé salarial. La partie évolution de la rémunération est présentée de manière similaire. Un pourcentage de variation de la rémunération est indiqué lorsqu'il est positif pour chaque année de 2021 à 2023 prenant en compte l'ensemble des sommes perçues. Le cheminot est donc informé globalement de la variation de sa rémunération, mais chacun doit faire l'analyse des sommes perçues et de son évolution professionnelle pour tenter de décrypter une augmentation salariale et l'évolution pérenne de son pouvoir d'achat !



Considérant que les augmentations individuelles ou échelons d'ancienneté doivent valoriser et reconnaître les compétences et services rendus par une amélioration du pouvoir d'achat, et non compenser des mesures collectives insuffisantes face à l'inflation, **pour CFE-CGC FERROVIAIRE le compte n'y est pas : l'augmentation générale des salaires en 2024 pour la quasi-totalité des cadres et agents de maîtrise sera bel et bien de seulement 1.8 % lorsque l'inflation est projetée à 2,6 % en 2024 !**

## Les mesures de compensations de la pénibilité Le compte n'y est pas !



**CFE-CGC FERROVIAIRE** regrette une très faible revalorisation des majorations salariales pour ceux qui ont travaillé plus de 20 ans d'exposition à la pénibilité soit 26,12 euros mensuels, 36,88 euros pour plus de 25 ans et 46,88 euros pour plus de 30 ans.

**CFE-CGC FERROVIAIRE** demande que le GPU SNCF reconnaisse la pénibilité psychique même si la réforme des retraites l'a exclu honteusement. Les agents du collège maîtrise et cadres sont de plus en plus victimes d'affections psychiques ayant une origine professionnelle reconnue.



**CFE-CGC FERROVIAIRE**  
**Notre A.D.N. est de VOUS défendre avec**  
**le concept « gagnant -gagnant » !**

### Rejoignez-nous !

**CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT  
D'AGENTS DE MAITRISE ET DE CADRES.**

**Valeurs**



**Adhésion**



**Avantages**



**Page Web**

